

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**République Française****SAINT-DIONISY****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N°023/2023****Séance du 17 mai 2023**

L'an deux mille vingt trois, et le dix sept mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 16 mars 2023, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE, Mme FAUQUET, M. QUENTIN, M. FARGES, Mme ZAJDNER, M. MONTILLET, M. ESTRADE, Mme MANE, Mme CAMBET PETIT-JEAN, M. JURADO

Absents excusés : Mme LIRON (donne pouvoir à M. JURADO), Mme BOUCHOT (donne pouvoir à Mme MANE), Mme ORAND-GABRIEL (donne pouvoir à Mme ZAJDNER)

Absent non excusé :

Secrétaire : M. MONTILLET

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	11
Nombre de procurations :	03

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR SERVICE PERISCOLAIRE

Rapporteur : Elsa MANE

Madame MANE rappelle l'existence du règlement intérieur pour les services périscolaires et explique qu'il doit être actualisé pour être au plus proche du fonctionnement des services municipaux.

Il convient notamment :

- De rajouter dans le préambule que « le règlement intérieur scolaire s'applique aux temps d'accueil périscolaire »
- D'apporter des précisions au sujet des études surveillées en ce qui concerne la fréquence et les formalités d'inscription
- D'indiquer en lieu et places des tarifs (qui ont évolués), les modalités pour en prendre connaissance

Oùï cet exposé et après avoir pris connaissance du projet de règlement ci-annexé, le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

- Valide les modifications apportées au règlement intérieur
- Autorise Monsieur le Maire à signer le règlement ainsi modifié et tout document y afférent

La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète pour contrôle de légalité



Saint-Dionisy, le 17 mai 2023
Le Maire,
Jean-Christophe GREGOIRE